

## Charte de participation aux navigations

Cette charte a pour objectif de garantir la navigation sur le bateau Tortuga dans de bonnes conditions lors d'une étape du projet "Le Bato A Film".

### 1) Engagement de participation à l'étape

Lorsqu'un participant est inscrit pour une étape, il s'engage formellement à être présent en temps et en heure au départ et à participer à l'étape en question. Aucun désistement ne pourra être toléré, sauf cas de force majeure<sup>1</sup>.

En effet, chaque équipage est construit de manière à garantir un équilibre non seulement des compétences, mais aussi du temps dédié à la navigation et du temps dédié au montage. L'absence d'un ou plusieurs membres de l'équipage perturberait le rythme des quarts prévu, mettant ainsi en péril la finalisation du court métrage.

Selon la nationalité du participant, certains pays nécessitent l'obtention d'un visa. Il est à la charge du participant de se renseigner et de réaliser les formalités nécessaires à l'obtention des visas de **tous les pays traversés par l'étape**. Ces démarches doivent être entreprises bien en amont de l'étape, afin de palier à un quelconque imprévu ou refus des autorités.

### 2) Engagement en tant qu'équipier

Chaque étape doit se faire :

- En toute sécurité pour l'équipage et pour le bateau
- Dans le temps imparti afin de tenir les délais fixés par le projet
- Dans une ambiance constructive et respectueuse, afin de permettre à chaque participant de trouver sa place au sein de l'équipage, en toute sérénité
- En respectant l'objectif de finalisation du montage du court-métrage de l'étape

Sur le bateau, le chef de bord (Géraldine Marin) est garant de la sécurité physique et morale des équipiers. Ceux-ci doivent respecter les consignes du chef de bord en toutes circonstances, que ce soit sur des aspects de navigation comme de vie à bord. (Dans les faits, les décisions sont souvent prises en communauté).

Les équipiers s'engagent à se conduire respectueusement les uns envers les autres, et à avoir une attitude constructive afin que le voyage se déroule dans de bonnes conditions. En effet, dans un lieu aussi confiné qu'un bateau, les plus petites tensions peuvent être source de plus graves problèmes.

---

<sup>1</sup> Selon définition juridique du cas de force majeure

# LE BATO A FILM ©

Les équipiers s'engagent à participer à parts égales à l'effort collectif, en terme de navigation (à la mesure de leur niveau), de montage vidéo et de vie à bord, y compris les tâches ménagères (vaisselle, cuisine, rangement, nettoyage...).

Au début de chaque étape, une fiche de quarts est instaurée. Elle permet de répartir la gestion de la navigation et du montage vidéo, en laissant à chacun un temps de repos suffisant. Les équipiers s'engagent à respecter le rythme des quarts et les horaires définies, afin que le bateau puisse naviguer en sécurité.

Les équipiers s'engagent à respecter le matériel nautique, audiovisuel et informatique et globalement tout matériel présent à bord du bateau. En outre, l'équipier sera tenu de rembourser tout dommage causé en cas de dégradation volontaire ou de négligence caractérisée.

La détention et consommation de produits illicites (drogues, stupéfiants...) est formellement interdite. La consommation d'alcool est autorisée uniquement sous l'aval du chef de bord et doit être modérée. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement exclu du projet sans possibilité de récupérer la caution (Cf. paragraphe 6).

### 3) Engagement de participation aux frais

Les équipiers participent de manière équitable à la caisse de bord.  
Cette caisse de bord est estimée à 12€/jour/personne.

Elle permettra d'assurer les besoins de l'équipage en nourriture et produits de vie quotidienne, et de payer les taxes soumises au bateau durant l'étape (notamment les frais portuaires et de gasoil).

### 4) Notions de délais

La navigation doit s'adapter aux éléments extérieurs et imprévisibles, telle la météo. Il est parfois impossible d'arriver dans un port à une date donnée. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'arrivée du bateau à une date ultérieure à la date prévue.

De ce fait, chaque participant est tenu de prendre une marge importante (plusieurs jours), lors de la réservation des transports retour, notamment les billets d'avion.

### 5) Aspects médicaux

Le participant devra faire part au chef de bord d'éventuels problèmes médicaux pouvant compromettre la sécurité du bateau ou la sécurité du participant lui-même. Il devra aussi

# LE BATO A FILM<sup>©</sup>

remplir une fiche médicale détaillée qui sera conservée dans un enveloppe cachetée. Seul le chef de bord sera habilité à ouvrir cette enveloppe en cas de problème lors de la navigation.

Dans la mesure où le débarquement d'un équipier est, dans certaines zones, non envisageable pour plusieurs jours, le participant devra faire le nécessaire pour éviter tout problème sanitaire :

- Faire un bilan médical et dentaire avant le départ
- Prévoir les médicaments de ses éventuels traitements pour la durée de l'étape en prenant une marge importante
- Prévoir quelques médicaments d'usage courants, y compris des médicaments contre le mal de mer

## 6) Caution et conclusion

Afin d'avoir la garantie l'engagement du participant et le respect de la charte, une caution de 300€ lui est demandée sous forme de chèque. Ce chèque ne sera pas encaissé, et sera rendu à la fin de l'étape au participant, en cas de bon respect de cette charte.

A

Le

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" :